

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS**  
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU**  
**21 OCTOBRE 2016**

Membres en exercice : 48 titulaires  
48 suppléants

Membres présents : 18 titulaires  
8 suppléants

Délibération n°281 du Comité syndical

**1. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2016**

Le procès verbal du comité syndical du 24 juin 2016 a été adressé à tous les membres le 4 juillet 2016. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

*Le comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 24 juin 2016.

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La transmission à la Préfecture le 28 OCT. 2016  
La publication le 28 OCT. 2016  
Strasbourg, le 28 OCT. 2016

Le Président  
Jacques BIGOT

